

Reçu le 09 DEC. 2011

Echallens, le 8 décembre 2011

Au Conseil communal d'Echallens

Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal no  
23 / 2011 relatif au  
Budget 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances, composée de Mme Brigitte Delley, de MM. Jean-François Gottofrey, Sébastien Salvi, Pascal Udry (membres de la commission des finances) de MM Serge Sagbo, Anselme Bender (suppléants de la commission ayant eu à fonctionner) et du soussigné comme président de la commission des finances et comme rapporteur, s'est réunie à plusieurs reprises pour traiter du présent préavis. Elle a rencontré en bilatéral chaque membre de la Municipalité pour traiter de leur "dicastère".

Nous tenons à formuler nos vifs remerciements à l'ensemble des Membres de la Municipalité, ainsi qu'à M. Ronald Henry, Boursier communal, pour leurs disponibilités et les nombreuses explications fournies lors de nos différentes rencontres.

## 1. Préambule

De 2002 à 2009, chaque budget admis par le Conseil communal présentait un déficit. Au final, les comptes annuels présentés ont systématiquement été bénéficiaires.

Pour 2010, un budget avec un déficit d'environ 1.5 MCHF a été annoncé pour, finalement, des comptes avec un déficit légèrement inférieur (soit 1.3 MCHF). Pour 2011, la situation devrait être sensiblement la même.

Force est de constater que, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le résultat sera très probablement déficitaire. Cet élément traduit une période difficile, ce qui n'est "pas alarmant" dans le sens où elle est conforme à la planification financière de la législature 2011-2016.

Quelques explications s'imposent sur l'évolution de 2011 :

- Pour 2011 et 2012, la péréquation est caractérisée par la bascule des 6 points d'impôts communaux. Cet élément a été largement développé au travers du programme d'investissement de la législature 2011-2016 traité lors des préavis sur le plafond d'endettement et le taux d'imposition.
- A fin octobre dernier, les rentrées fiscales s'établissaient en léger retrait par rapport au budget.
- A souligner toutefois, que les droits de mutation et gains immobiliers seront probablement supérieurs au budget.

Au final, et sauf opération à caractère extraordinaire, l'année en cours débouchera sur un déficit proche de celui budgétisé.

En ce qui concerne les prévisions 2012, nous vous proposons d'aborder, ci-après, quelques éléments déterminants.

## **2. Commentaires généraux de la commission des finances**

### **2.1. Péréquation et facture sociale**

Par rapport à 2011, année d'une nouvelle péréquation intercommunale, il n'y a pas de modification du mécanisme de la péréquation, mise à part la bascule des points d'impôts.

En ce début de législature, nous rappelons le mécanisme de la péréquation.

#### **A) Péréquation directe**

##### **1) Le fonds de péréquation "alimentation" :**

L'alimentation du fonds de péréquation est assurée par des points d'impôts, dont le nombre nécessaire dépend des redistributions prévues et décrites sous lettre B) ci-dessous.

##### **2) Le fonds de péréquation "retour" :**

2.1 Distribution d'un fonds en 3 couches de financement :  
population / solidarité / dépenses thématiques

2.2 3 mécanismes de plafonnement : effort / aide / taux

#### **B) La facture sociale**

La facture sociale à charge des communes est financée à l'aide de 3 couches :

##### **1) Prélèvement sur les recettes conjoncturelles, à savoir sur :**

- le produit des droits de mutation, gains immobiliers et succession;
- le produit de l'impôt sur les frontaliers.

##### **2) Alimentation par les communes à forte capacité financière, soit un écrêtage sur les recettes dépassant la moyenne des communes (écart à la moyenne du point d'impôt par habitant).**

##### **3) Le solde de la facture sociale est payé en points d'impôts écrêtés.**

### **2.2. Conséquences pour Echallens**

L'évolution, depuis 2007, de la péréquation et la facture sociale, qui est présentée dans le préavis municipal en page 4, n'amène pas de commentaire supplémentaire. On peut toutefois signaler une augmentation pratiquement constante de la facture sociale sur laquelle la Commune ne peut rien faire. Elle a notamment doublé passant de 329 CHF par habitant en 2007 à 604 CHF par habitant en 2010.

### 3. Commentaires sur le préavis municipal

#### 1 Administration Générale

En 2011, l'organisation de l'administration communale a été fortement modifiée suite aux départs de MM. R. Dougoud, secrétaire communal et J.-P. Zbinden, chef du STI. Ce dernier service a été réorganisé en 3 domaines qui sont placés directement sous la responsabilité du secrétaire communal.

Permettez cette parenthèse, dans le cadre de ce rapport, pour adresser à M. Grisoni nos souhaits de prompt rétablissement suite à son très grave accident. Cet événement n'est évidemment pas sans conséquence sur le fonctionnement de la Commune et de la Municipalité qui ont dû procéder à certaines réorganisations temporaires.

Du point de vue des ressources humaines, il n'y a pas de modification significative à indiquer. Toutefois, des changements de titulaires ont permis de modifier sensiblement les taux d'occupation et/ou le cahier des charges, ce qui conduit à des différences de taux d'occupation et de rémunération en fonction des échelles de traitement. Ces éléments influencent donc le budget concernant le personnel.

Ci-après, nous développons quelques thèmes justifiant un commentaire :

<b>100</b> 101.3091.00	<b>Conseil communal</b> La complexité de certains domaines d'activité (par ex. finances ou urbanisme) engendre le suivi de formations indispensables pour nos municipaux.
<b>110</b> 110.3011.00	<b>Secrétariat municipal</b> La baisse des traitements fixes est due à une baisse de salaire liée à des changements de poste à responsabilités.
<b>150</b> 150.3653.40	<b>Affaires culturelles et loisirs</b> Les subventions sont attribuées à toutes les sociétés sportives et culturelles qui s'occupent de jeunes. Les montants sont répartis en fonction de l'encadrement et du nombre de jeunes actifs dans la société (12 sociétés : par exemple : basket, échecs, scout, tir, etc.)
150.3653.50	Office du tourisme : la contribution fixée par l'Association Région Gros de Vaud est de Fr. 5.—par habitant soit env. Fr. 27'000.-. La différence de Fr. 8'000.- représente la plus-value pour accueillir l'office du tourisme et bénéficier ainsi d'une exposition plus forte que les autres communes.
150.3653.60	Dépenses liées à la nouvelle loi sur les écoles de musique (LEM) qui s'applique à hauteur de Fr. 5.- par habitant mais seulement Fr. 1,80 en 2012 (pro rata temporis). Les locaux utilisés seront les locaux existants et déjà utilisés pour l'enseignement de la musique (par ex. fanfare).
<b>170</b> 17	<b>Sports</b> L'entretien des cibles (170.8141.00) est financé par le fond de réserve (170.4801.00).

180	<p><b>Transports publics</b>  Quote-part du déficit des lignes de trafic régional. Cela représente onze sociétés de transports différentes dans le bassin de transport de la région lausannoise.  Ce poste est en hausse par rapport aux comptes 2010. Il correspond aux investissements consentis pour répondre à la hausse de la fréquentation des transports publics.</p>
190	<p><b>Informatique</b>  Lors du précédent budget, la commission des finances (CF) avait proposé qu'une planification des investissements / renouvellements informatiques pour l'ensemble des besoins communaux soit établie.  Une analyse sera prochainement menée par le nouveau Municipal au sujet du matériel informatique. Un nouveau poste (190.3801.00) a été créé pour un fond de renouvellement du matériel informatique (machines).</p> <p><b>Proposition de la CF : le résultat détaillé de l'analyse et ses conséquences financières devront être présentés d'ici au prochain budget.</b></p>
190 190.3101.00	<p><b>Informatique</b>  Ce poste est très variable. Le montant de Fr. 5000.- est indicatif est repris du précédent budget.</p>

## 2 Finances

21 210.3290.00	<p><b>Impôts</b>  Les intérêts rémunérateurs correspondent aux intérêts que la commune verse aux citoyens, citoyennes qui paient en avance leurs impôts.</p>
210.4001.00 210.4002.00	<p>Impôt sur le revenu des PP  Impôt sur la fortune des PP  A l'instar des années passées, les recettes fiscales ont été évaluées sur la base des exercices précédents (moyenne des 3 derniers exercices) en tenant compte des 2 points d'impôts (cf. préavis taux d'imposition), de l'augmentation démographique et d'une progression de l'ordre de 1% des revenus taxés, le tout adapté au nouveau taux d'imposition. Les autres explications sont données en page 9, section 2.1 et 2.2 du préavis municipal.</p>
210.4011.00	<p>Impôt sur le bénéfice et le capital des PM  Dans la mesure où, globalement, les entreprises locales ne sont que peu influencées par la conjoncture internationale, les estimations tablent sur une stabilité des recettes.</p>
210.4040.00	<p>Droit de mutation  L'estimation projetée ici tient compte de paramètres expliqués en page 9, section 2.3 du préavis municipal.</p>

<p><b>220</b> 220.3222.00</p> <p>220.4527.00</p>	<p><b>Service financier</b> Intérêt des emprunts à moyen et long terme Le taux moyen des emprunts est en diminution : 2.93 % pour 2012 et 3.15% pour 2011. En ce qui concerne le nouveau giratoire du "Cheval blanc" et l'Economic Park, des fonds propres ont été utilisés.</p> <p>Dépenses thématiques (excédents) L'augmentation significative des recettes prévues pour 2012 s'explique par le nouveau modèle de péréquation. Ce dernier offre un mécanisme que la commune utilise ici afin de passer certains investissements dans sa balance et profiter des 75% (&gt; 8 points d'impôts). Les explications en page 10, section 2.7 du préavis municipal complètent les informations à ce sujet.</p>
<p><b>230</b></p>	<p><b>Amortissement et réserves non ventilées.</b> Il s'agit en fait des amortissements non ventilés. Ceux-ci sont pris en compte directement sur des comptes affectés. Ces comptes sont toujours équilibrés (revenus égaux charges). Exemple : la STEP, le compte des Ecoles, les associations intercommunales où la commune sait ce qu'elle doit payer comme contribution au pot commun (voir explication plus loin).</p>

### 3 Domaines et bâtiments

<p><b>311</b></p> <p>311.3011.00</p> <p>311.4901.00</p>	<p><b>Espaces verts</b> Le personnel du service des Espaces verts n'est plus dans la rubrique Voirie. Cette position tient compte des paramètres suivants : du 1% d'indexation annuelle, de l'évolution dans les classes salariales, des gratifications ainsi que d'un poste supplémentaire à 65% pour les Espaces verts, engagé lors du précédent budget. Même conditions salariales qu'à l'Etat selon règlement communal. Prestations externes, notamment l'entretien du cimetière.</p>
<p><b>320</b> 320.3901.00</p> <p><b>351</b> 351.3124.00</p>	<p><b>Forêts et pâturages</b> Personnel de la voirie travaillant pour le service des forêts.</p> <p><b>Bâtiments et Château</b> Le plein de combustible a été fait en 2011.</p>
<p><b>354</b> 354.3011.00 354.3012.00</p>	<p><b>Bâtiment – Collège scolaire primaire Court-Champ</b> Voir ci-dessus. Compensation entre personnel fixe et interne suite à un décès.</p>
<p><b>355</b> 355.3124.00</p> <p>355.3131.00</p> <p>355.3312.00</p> <p>355.3145.00 355.4271.10</p>	<p><b>Bâtiment Collège secondaire des Trois-Sapins</b> La baisse de consommation énergétique suite à l'isolation de la piscine n'est pas chiffrable à ce jour. Concerne la machine à café Selecta. Ce poste est compensé par le poste 355.4359.00. L'amortissement est arrivé à terme. Un plan d'investissement pour la suite fait défaut. <b>Proposition de la Commission des finances : la planification financière n'est pas claire à ce sujet. Un plan d'investissement doit être présenté à la Commission des finances avant le prochain budget.</b> Entretien de l'ensemble des parcs du site. Un amortissement plus faible a conduit à une baisse de loyer.</p>

356 356.4909.00	<b>Bâtiment Caserne SDIS</b> Passage au SDIS Gros-de-Vaud.
357 3571.3124.00 3575.4231.00 3575.4904.00	<b>Bâtiment Patrimoine financier</b> Baisse due à une meilleure isolation Départ de la protection civile. Le responsable communal de la sécurité y a installé son bureau. Augmentation de loyer pour la police des constructions du STI.

#### 4 Travaux

410 410.3011.00  410.4356.00	<b>Service technique intercommunal</b> Traitement du personnel fixe La commune n'a pas engagé un nouveau chef de service. Il y a 3 secteurs équivalents: - STI - Police des constructions - Gestion du patrimoine, chantiers Ces secteurs sont sous la responsabilité du Secrétaire communal pour les aspects juridiques et des ressources humaines. L'enveloppe salariale globale a baissé car le nouveau personnel n'est pas dans la même classe que l'ancien pour des raisons d'ancienneté et de niveau de formation. Les travaux facturés à des tiers sont en baisse car certaines communes ne font plus recours à nos services.
430 430.3011.00 430.3142.00 430.4901.00	<b>Service de voirie</b> Traitement du personnel fixe Il s'agit d'un élément technique lié à la péréquation qui permet d'obtenir un revenu supplémentaire (voir poste 220.4527.00). Imputation de personnel. La variation de ces postes s'explique notamment par la création de la rubrique Espaces verts.
431 431.3143.00	<b>Eclairage public</b> L'entretien de l'éclairage public a été oublié dans ce poste. Il faut donc s'attendre à un dépassement de ce dernier de l'ordre de Fr. 15'000.- environ. <b><u>Proposition de la CF</u> : augmenter le budget des charges de 15'000.- CHF.</b>
450 450.3114.00	<b>Elimination des déchets</b> Concerne la réparation de la machine à sagex
461  461.4356.00	<b>Station d'épuration + Réseaux communs</b> La répartition des frais d'exploitation de cette installation intervient sur la base des "équivalents habitants" (EH) des 3 communes membres. Il arrive que le personnel qualifié de la commune soit sollicité par des communes voisines qui manquent de compétences particulières, comme, par exemple, à la STEP de Sugnens.

461.3132.00	En 2010, il a été fait appel à notre ingénieur afin d'améliorer les rendements qui ne donnaient pas entière satisfaction, ce qui a nécessité une augmentation de précipitant avant le lit-fluidisé.
<b>470</b>	<b>Cours d'eau et rives</b>
470.3147.00 470.4659.00	Travaux d'entretien des rives dictés par les inspecteurs cantonaux. Montant proportionnel aux charges ci-dessus.

## 5 Instructions publiques et cultes

<b>510</b>	<b>Classes enfantines et primaires</b>
510.3114.00	Correspond à l'achat de deux routeurs pour pallier au manque de puissance du réseau
510.3131.00	Augmentation liée à la demande.
510.4362.00	Ce compte est lié avec le 510.3182.00
<b>511</b>	<b>Bibliothécaires</b>
511.3011.00	Les CHF 8'000.- ne sont pas une augmentation réelle. Une bibliothécaire a bien été engagée en 2011, mais en cours d'année. Le budget 2012 présente l'entier de son salaire.
511.3011.00 511.3030.00 511.3040.00	En cours d'étude du budget, une demande de la Municipalité est intervenue :  "La Municipalité compte accorder 0.45 ETP à une assistante (classe 4 du barème cantonal). Il conviendrait donc d'augmenter le poste 511.3011.00 de 78'000.- CHF à 104'000.- CHF, le poste 511.3030.00 de 8'000.- CHF à 11'000.- CHF et le poste 511.3040.00 de 9'500.- CHF à 13'000.- CHF"  <b>Voir annexe 1 pour analyse et proposition.</b>
511.4512.00	Pour la bibliothèque, le Canton participe à ce poste (ce qui représente CHF 91'000.-), la Commune paie quant à elle 10%.
<b>520</b>	<b>Enseignement secondaire</b>
520.3522.00	La Commune d'Echallens participe à hauteur de CHF 4'158,50 par élève par an pour un enseignement secondaire auprès de l'arrondissement scolaire.

## 6 Police

<b>600</b>	<b>Service de Police et Contrôle des habitants</b>
600.3011.00	Aucun engagement supplémentaire. Les différences s'expliquent par l'augmentation de 1% prévue et par une variation de la ventilation du poste de M. Russi. Il s'agit de 5 postes de travail pour ce compte.
600.3091.00	Un cours de formation (env. 10 jours) pour le chef de service et le municipal est prévu en 2012. Il concerne la sécurité dans les communes.
600.3511.00	Le contrat de prestations actuel va tomber au 1er janvier. En principe, les éléments de celui-ci vont se trouver dans les prestations de base de la nouvelle organisation. A priori, la commune ne va donc pas "prendre" de prestation supplémentaire. Il y aura le même nombre d'agents qu'actuellement, mais leur rayon d'action sera plus large. Les Fr. 482'000.- représentent la bascule de 2 points d'impôts auxquels il faut ajouter 1,37 point +0,17 à la charge des communes perçus à travers la nouvelle péréquation.

600.3904.00	La hausse s'explique par la reprise des locaux de la PC par le Service de Police.
600.4312.10	Avec le centre biométrique de Lausanne, cette prestation est assurée de plus en plus par l'Etat (voir aussi 600.3101.30)
<b>650</b>	<b>Corps et Centre de renfort</b>
650.3114.00	En regard du poste des installations des bornes hydrantes, un subside est accordé par l'ECA.
650.3521.00	A l'heure actuelle le budget du SDIS prévoit un coût de fr. 28,25/hab. Ici cela a été arrondi à Fr. 30.-. <b>Proposition CF :</b> maintenir le budget sur la base de 28.25 CHF par habitant comme indiqué dans le préavis municipal, soit env. 150'000.- CHF pour ce poste.
650.4659.10	Aucun subside prévu. Cependant si, on pose des bornes hydrantes, on recevra un subside. <b>Proposition CF :</b> Porter ce montant de 5'000.- CHF au revenu de ce poste pour tenir compte des subsides ECA.
650.4814.00	Il s'agit d'une réserve constituée pour le SDIS Echallens. Avec l'apparition du SDIS GDV, cette réserve de 166'874.50 CHF au 31.12.2011 va être utilisée comme suit : a) 80'000 CHF pour égaliser les comptes 2011 b) dissolution de 50'000 CHF en 2012 c) solde : environ 37'000 CHF pour des travaux imprévisibles sur les infrastructures SDIS à Echallens.
<b>660</b>	<b>Protection civile communale</b>
660.3521.00	Comme mentionné plus haut, la PC déménage et le loyer est plus élevé. Par ailleurs l'achat d'un nouveau véhicule est programmé. L'augmentation du poste est même atténuée par l'arrivée de nouvelles communes.
660.3809.00	Les constructions demeurent obligatoires, mais cela passe à l'Etat.
660.4809.10	Dissolution « places protégées » Cette réserve est un élément purement comptable. Il enregistre les différences éventuelles avec les comptes du canton.
<b>670</b>	<b>Abattoirs et poids public</b>
670.4342.00	Augmentation du volume traité.
670.4342.10	Poste trop élevé dans le budget 2011

## 7 Sécurité sociale

<b>710</b> 710.3011.00 710.4515.10	<b>Service social communal</b> Les comptes suivants sont liés au compte 710.4515.10 (Part de l'EFAJE aux traitements des coordinatrices.). Il s'équilibre (charge/revenu).
710.3655.01, 02, 03, 04. 710.3655.10	Voir explications p.23 du préavis municipal.  Le budget en faveur de la CAZA a doublé suite à une demande de l'association. Il est toutefois important de signaler que c'est une association à but social et que d'autres communes participent également à son financement. La commission des finances soutient cette demande car elle répond à un besoin des jeunes de notre commune. Il est évident que l'engagement de cette association est un plus pour notre bourg.
<b>72</b> 720.3515.00 720.3515.40 720.3515.70	<b>Prévoyance Sociale</b> L'augmentation d'environ CHF 50'000.- pour les prestations complémentaires a été fixée par le Canton. Ce poste a augmenté de plus de CHF 100'000.-, ces derniers sont également fixés par le Canton. Selon les votations cantonales 2011, les prestations aux familles ont été fixées et décidées par le Canton.

## 8 Services industriels

RAS.

#### **4. Conclusions de la Commission des finances**

Après le constat que 2011 sera effectivement un exercice déficitaire et que 2012 devrait lui emboîter le pas, le tout sans prendre d'autres mesures significatives en chiffres absolus, peut paraître difficile à comprendre.

Il s'agit toutefois de nuancer cette appréciation :

- Le budget présenté est conforme au programme de la législature 2011-2016 des investissements.
- Les prévisions financières à long terme établies par la Municipalité, basées sur des hypothèses prudentes, tendent à démontrer une amélioration des principaux indicateurs financiers avant la fin de cette législature.
- Les solutions de désinvestissements connues (terrain du Crépon) vont intervenir durant la législature et devront être suivies attentivement.
- L'accroissement des habitants, dont les revenus fiscaux et leurs effets sur la péréquation sont plus importants que les coûts occasionnés par leur arrivée.
- Une gestion attentive des charges de fonctionnement « influençables au niveau communal » est opérée systématiquement. Toutefois, une réflexion de fond devra avoir lieu à ce sujet et nous invitons la Municipalité à y travailler et nous communiquer ses réflexions.

La stabilité de la fiscalité communale, sous réserve des effets de la péréquation intercommunale et de la facture sociale, respectivement d'une dégradation économique ou d'un retard dans le processus de réalisation des terrains semble être le mot d'ordre de la Municipalité. En l'état actuel, une augmentation des impôts n'est pas nécessaire, mais la situation est sérieuse et implique une attention renforcée de notre Exécutif.

Toutefois, la commission des finances estime que de considérer l'augmentation de la fiscalité (taux d'impôt), comme l'unique réponse aux augmentations des charges "externes" (principalement la péréquation et la facture sociale), n'est pas du tout satisfaisante. Il faudrait avoir un débat sur le niveau de prestations publiques et savoir si la population est prête à voir celui-ci diminuer ou se maintenir moyennant une hausse des impôts.

Au vu de ces éléments, la Commission des finances, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les

#### **CONCLUSIONS**

Suivantes :

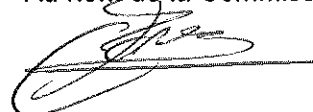
Le Conseil communal d'Echallens,

- Vu le préavis municipal no 23 du 31 octobre 2011;
- Ouf le rapport de la Commission des finances désignée pour étudier cet objet ;
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- **d'accepter** le budget 2012 amendé comme suit :
  - 650 Corps et centre de renfort (p.55 du budget)  
**Compte 650.4659.10 Subside ECA pour bornes hydrantes** : ajouter un revenu de 5'000.- CHF à ce poste (au lieu de zéro)
  
  - 511 Bibliothécaires : accorder un budget pour un 0.45 ETP  
A savoir la modification du budget de la manière suivante :  
**Compte 511.3011.00** : 104'000.- CHF au lieu de 78'000.- CHF  
**Compte 511.3030.00** : 11'000.- CHF au lieu de 8'000.- CHF  
**Compte 511.3040.00** : 13'000.- CHF au lieu de 9'500.- CHF  
et établir un rapport détaillé à ce sujet pour le première séance du Conseil de l'année 2012.
  
  - 650 Corps et centre de Renfort  
**Compte 650.3521.00 Part aux frais de fonctionnement du SDIS Gros-de-Vaud**, diminution du budget, soit 150'000.- CHF au lieu de 160'000.- CHF
  
  - 431 Eclairage publique  
**Compte 431.3143.00** : ajouter aux charges, un montant de 15'000.- CHF, à savoir 62'000.- CHF au lieu de 47'000.- CHF, pour ce compte.

Au nom de la Commission



Christian MONNEY  
Le Rapporteur

## Annexe 1 :

Bibliothèque Régional d'Echallens (BRE) : octroi d'un poste d'assistant-e en information et documentation de 0.45 ETP

511.3011.00 511.3030.00 511.3040.00	<p>Alors que le préavis municipal concernant le budget 2012 était déjà en cours d'examen par la commission des finances, la Municipalité nous a fait part d'une demande extraordinaire:</p> <p>« La Municipalité souhaite accorder 0.45 ETP à une assistante en information et documentation (AID) (classe 4 du barème cantonal).</p> <p>Il conviendrait alors d'augmenter les postes suivant :</p> <p>c) 511.3011.00 qui passerait de 78'000.- CHF à 104'000.- CHF</p> <p>ci) 511.3030.00 de 8'000.- CHF à 11'000.- CHF</p> <p>cii) 511.3040.00 de 9'500.- CHF à 13'000.- CHF »</p>
---	--

### Etat situation / Justification de la Municipalité :

Depuis 2010 (préavis 12-2010), la bibliothèque de Court-Champ comprend une partie publique, la *Bibliothèque Régionale d'Echallens* (BRE) et une *Bibliothèque scolaire et centre de documentation* pour la partie enseignement. Une bibliothécaire-documentaliste à 85 % (75 % payé par le canton et 10 % par la commune) gère la partie scolaire alors que des bénévoles se chargent de la partie publique depuis les débuts de l'existence de la BRE.

La BRE réunit actuellement 13'248 ouvrages et acquière chaque année 500 volumes supplémentaires alors que l'école, pour sa part, fournit les documents scolaires.

Le nombre de lecteurs est en constante augmentation : 1'720 en 2008, 1856 en 2009 et 2'025 aujourd'hui, les Challengois représentant le plus grand nombre d'entre eux, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.

A plusieurs reprises, ces dernières années, les responsables de la Bibliothèque Régionale Echallens (BRE) se sont approchés de la Municipalité afin d'engager une assistante en information et documentation (AID).

En effet, les bénévoles qui ont assuré jusqu'à maintenant l'essentiel du travail administratif de la BRE souhaitent passer le témoin mais la relève peine à se manifester.

Sur un autre plan, l'école exige que la bibliothèque s'intègre dans le réseau romand (RERO) qui comprend une centaine de bibliothèques romandes, dont celles des hautes écoles et des facultés, ce qui permettrait d'avoir accès aux ouvrages spécialisés de ces dernières.

Un inconvénient à se raccorder au réseau RERO consiste en ce que le catalogage doit être assuré selon des normes professionnelles par du personnel qualifié et que la Bibliothèque scolaire n'a pas pour mission de former des bénévoles.

A ce stade, le comité de la BRE a clairement exprimé que, sans appui professionnel, le secteur public de la bibliothèque serait rapidement dans l'impossibilité de poursuivre sa mission d'où une demande d'un poste d'AID (0.7 EPT) que la municipalité a ramené aux 0.45 EPT qui font l'objet de ce point du rapport.

A noter qu'avec 6'000 habitants, la commune du Mont-sur-Lausanne dispose d'un poste à 70%.

### **Analyse de la CF (Commission des Finances) :**

Comme déjà évoqué ci-dessus, la commission des finances tient à préciser les points suivant :

- △ Cette demande de 0.45 ETP a été présentée à la CF alors que l'analyse du budget 2012 était déjà bien avancée.
- △ La CF tient ici à exprimer son profond mécontentement sachant qu'une réflexion préalable aurait pu être faite lors de l'établissement du budget, d'autant plus qu'une bonne partie de la problématique était connue de longue date.
- △ La commission des finances relève toutefois que la Municipalité n'a pas fait valoir la clause de l'urgence pour augmenter ce poste budgétaire. Cela n'aurait, de toute façon, pas été acceptable vu le caractère pérenne de l'engagement financier qui se serait automatiquement reporté sur les exercices suivants.

D'autres éléments ont joué le rôle d'accélérateur:

- △ Indépendamment de la BRE, l'établissement scolaire d'Echallens va de toute façon engager un-e assistant-e en information et documentation à 0.55 EPT
- △ La BRE a fait une demande à la Municipalité pour un 0.7 ETP.
- △ La Municipalité est d'avis que la survie de la BRE dépend clairement de l'engagement d'une personne à temps partiel.
- △ La Municipalité souhaite "monter dans le train" et compléter le poste scolaire par un 0.45 ETP en faveur de la BRE, ceci dans un souci d'efficacité, de synergie et de facilitation de la formation du personnel au système "RERO".
- △ La CF (Commission des Finances) a envisagé repousser cette demande dans l'attente d'un préavis municipal, mais cette option n'aurait pas permis de coordonner l'engagement d'un-e assistant-e entre la commune et l'établissement scolaire.

En résumé, pour ce point du rapport sur le budget 2012, la CF déclare être :

- △ 100 % d'accord avec la Municipalité sur le fond et le besoin.
- △ 100 % en désaccord avec la Municipalité quant au processus adopté et à sa forme. Elle souhaite que cette situation ne se reproduise plus.

### **Proposition de la CF :**

- Accepter la demande d'un poste de 0.45 ETP pour la BRE.
- Dans l'hypothèse, souhaitée, où le conseil communal accepte l'octroi d'un poste d'assistant-e en information et documentation de 0.45 ETP, la CF demande instamment à la Municipalité de présenter, après concertation de tous les intervenants, un rapport détaillé de la situation de la BRE après l'engagement d'un-e assistant-e et ce pour la première séance du conseil de l'année 2012.